



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocations familiales

Question écrite n° 75659

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités au sujet des critères d'éligibilité aux allocations familiales. Il semble que les ressortissants français résidant en France moins de six mois ne puissent prétendre aux allocations familiales. Pourtant ces personnes sont souvent appelées à s'acquitter de cotisations et impôts divers dans notre pays. Il désire connaître ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75659

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 octobre 2005, page 9668